

# RAPPORT ADMINISTRATIF

**Titre :** Rapports annuels sur les services en français de 2018-2022

**Chemin critique :** Comité exécutif – Conseil municipal

## AUTORISATION

| Auteure  | Chef de service | Chef des finances | Directeur municipal    |
|----------|-----------------|-------------------|------------------------|
| N. Young | F. Wiltshire    | T. Graham         | S. Armbruster,<br>ICAO |

## RÉSUMÉ

La Ville de Winnipeg a de la difficulté à offrir des services en français. Il est difficile de conserver les candidats bilingues. Les services s'efforcent de trouver différentes façons d'accroître la prestation de services en français. Nous poursuivons l'élaboration de plans quinquennaux mis à jour qui visent trois domaines clés : les communications; le renforcement de notre gouvernance; ; et une gestion améliorée de notre main-d'œuvre.

## RECOMMANDATIONS

1. Il est recommandé que les rapports annuels sur les services en français de 2018-2022 soient reçus à titre informatif et transmis au ministre des Relations avec les municipalités, conformément à la partie 9 de la *Charte de la ville de Winnipeg* (annexe 1).
2. Il est recommandé que les agents de la Ville concernés soient autorisés à prendre toutes les mesures nécessaires pour mettre en œuvre les intentions exprimées dans ce qui précède.

## MOTIF DU RAPPORT

Conformément à l'article 462 de la partie 9 de la *Charte de la ville de Winnipeg*, la Ville soumettra au ministre des Relations avec les municipalités un rapport portant sur son respect des exigences de la *Charte* en matière de services en français.

## PORTÉE DE L'APPROBATION DES RECOMMANDATIONS

Certains services de la Ville de Winnipeg ont fait des progrès graduels en ce qui concerne le respect des exigences de la partie 9 de la *Charte de la ville de Winnipeg*. Les grandes lignes des nouveaux projets et des nouvelles initiatives sont données dans les rapports sur les services en français, qui figurent à l'annexe 1.

## HISTORIQUE / DISCUSSION

En vertu de l'article 23 de la *Loi sur le Manitoba* (1870), l'anglais et le français ont un statut officiel dans les domaines législatif et judiciaire du Manitoba. L'objectif fondamental de cette disposition est de veiller à ce que les services et les organismes gouvernementaux fournissent leurs services en anglais comme en français dans tous les secteurs de la ville où la population francophone est concentrée. La partie 9 de la *Charte de la ville de Winnipeg* et le *Règlement municipal sur la prestation de services municipaux dans les deux langues officielles* n° 8154/2002 énoncent les exigences pour ce qui est de la prestation des services municipaux en français à Winnipeg.

La Ville de Winnipeg, comme toutes les municipalités bilingues du Manitoba, investit chaque année des sommes importantes dans la prestation de services municipaux dans les deux langues officielles. Cependant, cet investissement n'a pas changé depuis plus d'une décennie. Bien qu'il existe un mécanisme d'appariement financier entre les gouvernements provincial et fédéral (Entente Canada-Manitoba relative aux services en français [ECMSF]), le problème demeure que l'investissement municipal n'est pas directement reconnu. Ce manque de ressources a deux conséquences :

1. Il retarde toute amélioration tangible et concrète des services gouvernementaux en français (dans les deux langues officielles) à tous les niveaux : municipal, provincial et fédéral.
2. Les communautés francophones en situation minoritaire (CFSM) sont confrontées à des services limités, ayant peu accès à des services dans les deux langues officielles, ce qui entrave leur développement à long terme.

Depuis 2017, la Division des services en français appuie les services et les organismes de services spéciaux dans la préparation de leur plan stratégique pluriannuel et aide l'administration municipale à se conformer à la [partie 9 de la Charte de la ville de Winnipeg](#) et au [Règlement municipal sur la prestation de services municipaux dans les deux langues officielles n° 8154/2002](#), un règlement municipal qui guide l'élaboration des plans stratégiques. Ces deux documents devront être mis à jour et modernisés afin de mieux refléter les priorités et les services actuels de la communauté francophone.

Tous les services continuent à lutter et à rencontrer des obstacles dans la mise en œuvre des services en français. La Division des services en français continue à recevoir un nombre accru de plaintes relativement à l'incapacité d'offrir des services en français de façon constante dans l'ensemble de l'organisme.

Pour l'élaboration du plan quinquennal sur les services en français de 2022-2026, on a mis à l'essai un processus révisé basé sur le Modèle de maturité municipale (3M) : un outil pratique conçu pour les membres des municipalités bilingues du Manitoba qui leur permet d'améliorer la prestation des services municipaux dans les deux langues officielles du Canada. La

gestionnaire de la Division des services en français et les services devront inclure la Société de la francophonie manitobaine dans ce processus.

Winnipeg se distingue à l'échelle nationale en tant que ville bilingue et multiculturelle. Notre ville est l'incarnation de l'identité canadienne et du système des langues officielles. La SFM souhaite que la francophonie fasse rayonner notre ville sur les plans économique, social et culturel. Il est important de considérer les services en français dans la ville comme le résultat d'une culture organisationnelle et non comme une simple case à cocher lors d'un processus procédural.

|                           |
|---------------------------|
| RÉPERCUSSIONS FINANCIÈRES |
|---------------------------|

**Financial Impact Statement****Date:** September 12, 2024

---

**Project Name:****2018-2022 Annual Reports on French Language Services****COMMENTS:**

There are no financial implications associated with the recommendations of this report.

***Randy Bernard***

---

Randy Bernard, CPA, CMA

Manager of Finance & Administration (Campus)

Corporate Finance Department

## CONSULTATION

Ce rapport a été rédigé en collaboration avec des représentants internes des Services juridiques.

## CONFORMITÉ AVEC NOTREWWINNIPEG

Ce rapport est conforme aux objectifs suivants de *NotreWinnipeg 2045* :

Leadership et bonne gouvernance : Assurer une prestation de services adaptée aux besoins de la collectivité grâce à une culture organisationnelle alignée, intégrée, collaborative et axée sur les résultats.

- 1.1 Alignement organisationnel
- 1.07 Accès équitable aux services
- 1.10 Démocratie représentative et participative
- 1.12 Planification régionale intégrée
- 1.14 Leadership des jeunes
- 1.16 Répartition équitable des fonds
- 1.17 Évaluation des besoins des quartiers
- 1.18 Main-d'œuvre réactive, représentative et résiliente
- 1.19 Accès équitable aux services

Prosperité économique

- 3.4 Développement économique communautaire
- 3.10 Développement économique autochtone
- 3.12 et 3.13 Réduction de la pauvreté
- 3.16 Optimisation de l'accès aux installations
- 3.18 Communications numériques
- 3.19 et 3.21 Développement des capacités communautaires
- 3.20 Soutien stratégique aux entreprises

Santé et bien-être

- 4.1 Équité en matière de santé
- 4.2 Action sanitaire fondée sur des données probantes
- 4.3 Intervention proactive en matière de santé
- 4.6 et 4.7 Sécurité communautaire
- 4.9 Lieux publics inclusifs
- 4.10 Sécurité des transports
- 4.11 Accès équitable aux services
- 4.12 Lieux publics inclusifs
- 4.13 Lieux publics inclusifs
- 4.14 Sécurité communautaire
- 4.15 Communications numériques

Équité sociale

- 5.1 Accès équitable aux services

- 5.4 Réconciliation avec les peuples autochtones
- 5.5 Perspective autochtone
- 5.6 Accès équitable aux services
- 5.7 et 5.8 Cohésion communautaire
- 5.9 Conservation du patrimoine

#### Édification de la ville

- 6.2 Caractéristiques des collectivités complètes

La *Charte* et le règlement municipal n° 8154/2002 portent sur la représentation et l'inclusivité, reflétant la nécessité d'offrir l'accès aux services et aux programmes dans les deux langues officielles. Ils permettent également de soutenir et de traiter les questions communautaires en tenant compte des commentaires et des réactions sur tout projet municipal dans la langue choisie.

#### **CONFORMITÉ AVEC LE PLAN D'ACTION SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE DE WINNIPEG**

On s'est demandé si ce rapport était associé au Plan d'action sur le changement climatique (PACC) de Winnipeg, et il a été établi que le PACC ne s'applique pas à ce rapport précis.

#### **CONFORMITÉ AVEC LA STRATÉGIE DE RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ DE WINNIPEG**

- OBJECTIF 1 : L'équité et une culture d'entraide sont démontrées par la mise en œuvre de la stratégie et le changement des systèmes.
- OBJECTIF 3 : L'équité est intégrée dans toutes les possibilités d'emploi et de revenu de la Ville.
- OBJECTIF 4 : Les mesures de soutien au bien-être communautaire pour ceux qui en ont le plus besoin sont augmentées.
- OBJECTIF 5 : L'équité du système de transport est améliorée.
- OBJECTIF 6 : Tous les services municipaux sont équitables, inclusifs et accessibles.
- OBJECTIF 8 : L'équité en matière de sécurité communautaire est améliorée grâce à la collaboration.

#### **SOU MIS PAR**

|            |                                              |
|------------|----------------------------------------------|
| Service :  | Service à la clientèle et des communications |
| Division : | Services en français                         |
| Fait par : | Nicole Young                                 |
| Date :     | Le 11 septembre 2024                         |

Pièces jointes :